**17.400 é Iv. pa. CER-CE. Imposition du logement. Changement de système**

**Procédure de consultation relative à l’avant-projet**

**Questionnaire**

**I. Mesures législatives**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. | Selon vous, faut-il prendre des mesures législatives en vue d’une réforme de l’imposition du logement ? Si oui, quels objectifs cette réforme devrait-elle poursuivre ? |
| Réponse |  |

**II.** **Logements occupés par leurs propriétaires à leur domicile**

|  |  |
| --- | --- |
| 2. | Que pensez-vous de la proposition de supprimer l’imposition de la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires à leur domicile ? (art. 21, al. 1, let. b, et 2, P-LIFD / art. 7, al. 1, première phrase, P-LHID)Que pensez-vous de la proposition de maintenir l’imposition de la valeur locative pour les personnes imposées d’après la dépense ? (art. 14, al. 3, let. b, P-LIFD / art. 6, al. 3, let. b, P-LHID) |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 3. | Que pensez-vous de la proposition de supprimer la possibilité de déduire, dans le cadre de l’impôt fédéral direct, les frais d’entretien, les frais de remise en état d’un immeuble nouvellement acquis, les primes d’assurance et les frais d’administration par des tiers des logements occupés par leurs propriétaires à leur domicile ? (art. 32 LIFD – suppression des actuels al. 2, première phrase, et 4)Que pensez-vous de la proposition de supprimer également la possibilité de déduire les investissements destinés à économiser l’énergie et à ménager l’environnement, les frais occasionnés par des travaux de restauration de monuments historiques et les frais de démolition ? (art. 32 LIFD – suppression des actuels al. 2, deuxième phrase, et 3) |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 4. | Que pensez-vous de la proposition de supprimer, dans la LHID, la possibilité de déduire les frais d’entretien, les frais de remise en état d’un immeuble nouvellement acquis, les primes d’assurance et les frais d’administration par des tiers des logements occupés par leurs propriétaires à leur domicile ? (art. 9 LHID – suppression de l’al. 3, première phrase)Que pensez-vous de la proposition de laisser aux cantons la possibilité de maintenir les déductions pour les investissements destinés à économiser l’énergie et à ménager l’environnement, les frais occasionnés par des travaux de restauration de monuments historiques et les frais de démolition ? (art. 9 LHID – suppression des al. 3, deuxième phrase, let. a et b, et 3bis / remplacés par l’art. 9*b*, al. 5, P-LHID) |
| Réponse |  |

**III.** **Résidences secondaires à usage personnel et immeubles loués ou affermés**

|  |  |
| --- | --- |
| 5. | Que pensez-vous de la proposition de maintenir l’imposition de la valeur locative des résidences secondaires ? (art. 21, al. 1, let. b, et 2, P-LIFD / art. 7, al. 1, première phrase, P-LHID) |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 6. | Que pensez-vous de la proposition de maintenir la déduction, dans le cadre de l’impôt fédéral direct, des frais d’entretien, des frais de remise en état d’un immeuble nouvellement acquis, des primes d’assurance, des frais d’administration par des tiers des résidences secondaires à usage personnel et les immeubles loués ou affermés ? (art. 32 LIFD – suppression des actuels al. 2, première phrase, et 4 / remplacés par l’art. 32*a* P-LIFD)Que pensez-vous de la proposition de supprimer la possibilité de déduire les investissements destinés à économiser l’énergie et à ménager l’environnement, les frais occasionnés par des travaux de restauration de monuments historiques et les frais de démolition ? (art. 32 LIFD – suppression des actuels al. 2, deuxième phrase, et 3)  |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 7. | Que pensez-vous de la proposition de maintenir, dans la LHID, la déduction des frais d’entretien, des frais de remise en état d’un immeuble nouvellement acquis, des primes d’assurance et des frais d’administration par des tiers des résidences secondaires à usage personnel et les immeubles loués ou affermés ? (art. 9 LHID – suppression de l’al. 3, première phrase / remplacée par l’art. 9*a*, al. 1, P-LHID)Que pensez-vous de la proposition de laisser aux cantons la possibilité de maintenir les déductions pour les investissements destinés à économiser l’énergie et à ménager l’environnement, les frais occasionnés par des travaux de restauration de monuments historiques et les frais de démolition ? (art. 9 LHID – suppression des al. 3, deuxième phrase, let. a et b, et 3bis / remplacés par l’art. 9*a*, al. 2 à 4, P-LHID) |
| Réponse |  |

**IV. Intérêts passifs privés**

|  |  |
| --- | --- |
| 8. | Parmi les cinq options de déductions des intérêts passifs privés proposées dans le cadre de la consultation, laquelle privilégiez-vous ? Proposition 1 : Déductibilité des intérêts passifs privés à concurrence du rendement imposable de la fortune (art. 33, al. 1, let. a, première phrase, P-LIFD / art. 9, al. 2, let. a, P-LHID)Proposition 2 : Déductibilité des intérêts passifs privés à concurrence de 80 % du rendement imposable de la fortune (art. 33, al.1, let. a, première phrase, P-LIFD / art. 9, al. 2, let. a, P-LHID)Proposition 3 : Déductibilité des intérêts passifs privés à concurrence du rendement imposable de la fortune mobilière et immobilière, auquel s’ajoutent 50 000 francs, en cas de détention d’une ou de plusieurs participations qualifiées (art. 33, al. 1, let. a, première phrase et let. abis, P-LIFD / art. 9, al. 2, let. a et abis, P-LHID)Proposition 4 : Déductibilité des intérêts passifs privés à concurrence du rendement imposable de la fortune immobilière (art. 33, al. 1, let. a, première phrase, P-LIFD / art. 9, al. 2, let. a, P-LHID)Proposition 5 : Suppression générale de la déductibilité des intérêts passifs privés (art. 33, al. 1, let. a, P-LIFD / art. 9, al. 2, let. a, P-LHID). |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 9. | Que pensez-vous de la proposition d’introduire une déduction supplémentaire des intérêts passifs pour les personnes qui acquièrent pour la première fois un logement ? Que pensez-vous du montant et de la durée proposés ? (art. 33*a* P-LIFD / art. 9*b* P-LHID) Que pensez-vous de la disposition transitoire concernée ? (art. 205*g* P-LIFD / art. 78*g* P-LHID) |
| Réponse |  |

**V. Divers**

|  |  |
| --- | --- |
| 10. | Que pensez-vous de la proposition de modifier la loi sur les prestations complémentaires (LPC) dans le sens de l’avant-projet ? |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 11. | Avez-vous des remarques concernant la mise en œuvre de l’avant-projet ? |
| Réponse |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 12. | Avez-vous d’autres remarques ou commentaires ? |
| Réponse |  |

Lieu, date: …………………………………………………………………………………………………………....

Canton / organisation etc.:

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………